

Des locataires dénoncent l'envolée de leurs charges locatives

Selon l'association Consommation Logement et Cadre de Vie, leurs charges locatives occupent désormais... jusqu'à 50 % de leur loyer. Ils sont 14 locataires de la résidence André-Malraux de Méru, appartenant au bailleur social Clésence (ex-Picardie Habitat), qui viennent de constituer un groupement. Mais la CLCV estime que le problème concerne « une grande majorité des locataires », et s'étend aux autres résidences du groupe, de Mouy au Plessis-Belleville en passant par Trosly-Breuil.

Selon Vincent Moquet, chargé de mission à l'union départementale de la CLCV, Clésence se comporte en « mauvais gestionnaire. » « En 2018, le bailleur a sous-estimé le coût de l'eau froide à 2,11 euros le m3, deux

fois moins que le prix du marché. Du fait de la régularisation, certains locataires se retrouvent à devoir faire face à une situation intenable. Une famille qui louait un T4 400 euros plus 150 euros de charges voit son loyer subitement passer à 800 euros... », détaille le responsable de la CLCV.

CLÉSENCE PROMET DES SOLUTIONS AU CAS PAR CAS

Pour l'association de défense des locataires, les charges (hors régularisations ponctuelles) avaient par ailleurs progressé de « 20 à 48 % entre 2015 et 2017, alors que l'inflation n'était que 3,1 %. » Toujours selon Vincent Moquet, le bailleur facture à ses locataires l'enlèvement des encombrants : « Pourtant cette

charge ne figure pas dans la liste exhaustive des charges récupérables confirmée par deux jurisprudences. »

« Clésence interprète la loi. Nous n'avons jamais de réponses claires. Quand les locataires demandent à avoir accès aux factures de gaz, c'est le blocus », poursuit la CLCV.

« J'ai rencontré les locataires le 15 décembre. Nous devions leur apporter une réponse le 15 janvier. Il y a du retard. Mais une nouvelle réunion se tiendra en février », explique de son côté Rémi Bonet, directeur territorial de Clésence. Le bailleur reconnaît « deux anomalies concernant les factures de gaz et d'eau. Plusieurs scénarios seront proposés au cas par cas pour une régularisation la plus indolore possible. » ■

P.M.